

Tunis, le 7. Novembre. 1974.....

Circulaire N° 322/74
émanant de la DIRECTION DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
D VI

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

///-2

Mesdames et Messieurs Les Chefs des
Etablissements de l'Enseignement
Secondaire Long

-/-

☺ B J E T : Inventaire du matériel des Sciences Physiques
P. J. : 2 Etats.

-/-

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint :

- Un état d'inventaire concernant le matériel de Physique;
- Un état d'inventaire du matériel de Chimie.

Je vous prie de m'envoyer en retour ces états dûment remplis dans les meilleurs délais et en tout cas avant le 20 Novembre prochain.

Veuillez y joindre :

- 1) La liste du matériel en bon état disponible dans votre établissement et qui n'est pas mentionné dans les dits états ;
- 2) Un état des besoins urgents de votre établissement en matériel de Sciences Physiques pour l'année scolaire en cours;
- 3) Un état des besoins pour la prochaine année scolaire ;
- 4) La liste du matériel en mauvais état dont vous disposez et qui est susceptible d'être réparé comportant toutes les indications utiles à cet effet.

P. le Ministre de l'Education Nationale

Le Directeur de l'Enseignement
Secondaire

M. H. KHELIL